



Assemblée générale

Distr. générale
16 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 102 de la liste préliminaire*

Examen de l'application des recommandations
et décisions adoptées par l'Assemblée générale
à sa dixième session extraordinaire

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) concernant les activités menées par l'Institut de juin 2018 à avril 2019 et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2019 et 2020.

Le Conseil d'administration de l'UNIDIR a examiné et approuvé le programme de travail et les plans financiers lors de la soixante-douzième session du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui s'est tenue à New York du 26 au 28 juin 2019.

Le Conseil a estimé que le rapport de la Directrice avait bien saisi l'ampleur du programme de travail actuel de l'Institut et l'intensification des activités qui est à l'œuvre. Il s'est félicité, d'une part, de la participation active de l'Institut dans la promotion de la mise en œuvre de l'initiative du Secrétaire général, *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, et d'autre part, des efforts ambitieux déployés par l'Institut pour intégrer la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au vu de l'utilité avérée des travaux de l'UNIDIR pour les processus multilatéraux de désarmement, le Conseil a encouragé la Directrice, à l'avenir, à décrire précisément l'impact des travaux de l'Institut dans des rapports annuels et a recommandé que les prochains rapports portent sur l'année civile.

* [A/74/50](#).



Rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant les activités menées par l'Institut de juin 2018 à avril 2019 et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2019 et 2020

Résumé

Le présent rapport expose les activités et la situation financière de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) de juin 2018 à avril 2019 et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2019 et 2020. Il a été établi conformément à la résolution [39/148 H](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a invité le directeur ou la directrice de l'UNIDIR à lui faire rapport chaque année.

L'UNIDIR est une institution autonome de l'ONU qui mène des recherches indépendantes sur le désarmement et les problèmes connexes, notamment les questions relatives à la sécurité internationale. L'Institut a pour mission d'aider les États Membres, l'Organisation des Nations Unies, les responsables politiques et le monde de la recherche à identifier des mesures concrètes contribuant à un monde plus durable et pacifique.

En assurant quatre services essentiels (promouvoir les connaissances, faire émerger des idées, faciliter le dialogue et dispenser des conseils), l'UNIDIR est un prestataire réactif qui fournit un appui aux États Membres, aux experts en désarmement et aux entités des Nations Unies. C'est l'un des principaux partenaires opérationnels de l'initiative du Secrétaire général, *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*.

Le programme de recherche triennal de l'UNIDIR a été approuvé par le Conseil d'administration de l'Institut en juin 2018. Comme le Secrétaire général l'a noté dans le rapport qu'il a soumis à l'Assemblée générale sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement ([A/73/259](#)), ce programme reprend les travaux de l'Institut pour faire face aux conditions de sécurité actuelles et tente de trouver des solutions pour relancer les processus multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement, notamment en resserrant les liens entre désarmement, prévention et développement durable ainsi qu'en facilitant le dialogue multipartite, en particulier sur les incidences des nouvelles technologies. Au travers de ses quatre programmes de travail, l'Institut aborde un éventail équilibré de questions de désarmement, nouvelles ou récurrentes, qui s'avèrent pertinentes pour – et apportent un appui à – tous les États Membres et processus multilatéraux.

Sur la base des recommandations contenues dans le premier rapport du Secrétaire général élaboré en plus de 15 ans sur l'Institut ([A/73/284](#)), l'UNIDIR a engagé des réformes structurelle, fonctionnelle et financière pour que l'Institut lui-même et ses activités reposent sur des bases plus stables et plus durables. En collaborant avec le Secrétariat, les États Membres et les autres parties prenantes, l'UNIDIR va continuer de chercher à réaliser des gains d'efficacité pour améliorer ses prestations et mieux répondre aux besoins de tous les partenaires.

À l'approche du quarantième anniversaire de l'UNIDIR, en 2020, un Institut plus stratégique et renforcé peut contribuer à encourager et à enrichir le travail collectif mené par les États, le système des Nations Unies, les organisations régionales et l'ensemble des experts pour remettre le désarmement et la maîtrise des armements au cœur de l'action des Nations Unies.

I. Introduction

1. Créé en 1980, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) est une institution autonome de l'ONU qui mène des recherches indépendantes sur le désarmement et les problèmes connexes, notamment les questions relatives à la sécurité internationale. Il a pour mission d'aider les États Membres, l'Organisation des Nations Unies, les responsables politiques et le monde de la recherche à identifier des mesures concrètes qui contribuent à un monde plus durable et pacifique et à encourager leur adoption. Il s'acquitte de cette mission en assurant quatre services essentiels : promouvoir les connaissances, faire émerger des idées, faciliter le dialogue et dispenser des conseils.

2. Au cours de l'année 2018, l'Institut s'est efforcé d'orienter ses recherches et ses activités de façon à faire face à ce qui est largement reconnu comme une crise du système multilatéral de maîtrise des armements et à appuyer les actions mises en œuvre pour préserver et conforter les avancées obtenues sur les questions de désarmement, qu'elles soient nouvelles ou récurrentes. En mai 2018, le Secrétaire général a lancé son initiative, *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, dans laquelle il a énoncé une série de mesures concrètes sur l'ensemble des questions de désarmement, y compris les armes de destruction massive, les armes classiques et les futures technologies d'armement. Dans ce *Programme de désarmement*, le Secrétaire général a insisté sur la nécessité de trouver de nouvelles idées et de relancer le dialogue pour donner un nouvel élan au processus de désarmement. Dans ce cadre, le programme appelle l'UNIDIR à renforcer son rôle stratégique dans les processus de désarmement et les débats sur cette question, et à faire avancer plus de 10 mesures sur les 40 proposées.

3. La période considérée a également été une année de profonde réflexion sur le fonctionnement, la gouvernance et le financement de l'UNIDIR. En 2015, l'Assemblée générale, au paragraphe 10 de sa résolution 70/69, a prié le Secrétaire général de lui soumettre, lors sa soixante-treizième session, un rapport sur une structure de financement et un modèle d'activité viables et stables pour l'UNIDIR, à partir d'un audit indépendant réalisé par une tierce partie. Dans ce rapport (A/73/284) – le premier sur l'Institut en plus de 15 ans –, le Secrétaire général a souligné le rôle prépondérant que l'UNIDIR pourrait jouer pour insuffler une nouvelle dynamique voire permettre des avancées sur les principales questions de désarmement et il a insisté sur la conclusion de l'audit indépendant selon laquelle la crédibilité, l'indépendance, l'importance, l'influence et le pouvoir mobilisateur de l'UNIDIR sont des atouts indispensables au succès des processus multilatéraux de désarmement. Le rapport énonçait un certain nombre de recommandations sur le programme de recherche, la structure des dépenses, les effectifs et le financement de l'Institut. Fin 2018, l'UNIDIR a lancé un plan interne ambitieux en matière de gestion du changement afin d'appliquer ces recommandations et de se doter de nouveaux moyens pour favoriser la généralisation des initiatives visant à adapter les mécanismes multilatéraux de maîtrise des armements à l'évolution des méthodes de combat, aux nouveaux défis politiques et stratégiques et aux risques liés aux innovations technologiques.

4. À l'approche du quarantième anniversaire de l'UNIDIR, en 2020, c'est un Institut plus stratégique, renforcé et réactif qui va continuer d'aider les États, le Secrétariat, l'Organisation des Nations Unies et les autres parties prenantes à faire face à la complexité des questions de sécurité internationale en leur fournissant proactivement des informations de portée décisionnelle, des idées, des échanges et des conseils, répondant ainsi à l'appel lancé dans le *Programme de désarmement* pour que le désarmement soit remis au cœur de l'action des Nations Unies.

II. Programme de travail

A. Performance et état d'avancement des activités pour la période allant de juin 2018 à avril 2019

1. Programme de recherche et différents programmes de l'Institut

5. En juin 2018, après approbation par le Conseil d'administration (A/73/259, par. 85 à 88), l'Institut a mis en place un programme de recherche stratégique sur trois ans. Ce programme a un double objectif : faire face aux problèmes de sécurité récurrents et appuyer les efforts multilatéraux entrepris pour aborder de nouvelles questions, identifier de nouvelles approches et collaborer avec de nouveaux acteurs. Il reprend les priorités définies dans le *Programme de désarmement* et l'appel lancé pour intégrer le désarmement à tous les niveaux de l'action des Nations Unies, y compris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'importance de la participation multipartite des Nations Unies, des organisations régionales, de la société civile, du monde de la recherche et des partenaires privés pour identifier des moyens d'action efficaces est une composante transversale du programme de recherche de l'UNIDIR.

6. Le programme de recherche s'articule autour de quatre programmes différents : les armes classiques ; les armes de destruction massive et autres armes stratégiques ; la sécurité et les technologies ; et le genre et le désarmement. Cette structure tient compte de la recommandation figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/73/284) selon laquelle l'UNIDIR doit mettre en place un programme de recherche pluriannuel. En adoptant ce modèle, l'UNIDIR crée les conditions nécessaires pour pouvoir investir dans ses compétences techniques, son autorité intellectuelle et sa participation durable sur certaines thématiques, tout restant suffisamment souple pour répondre à l'évolution des événements et aux besoins des États Membres, des organisations régionales et des processus des Nations Unies. Ce modèle permet également d'améliorer la transparence et la visibilité des travaux de l'UNIDIR tout en favorisant les économies d'échelle, notamment pour le suivi, l'évaluation et l'élaboration de rapports à l'intention des donateurs. La structure interne de l'Institut est alignée sur les quatre programmes susmentionnés.

7. Au cours de la période visée par le présent rapport, l'UNIDIR a organisé plus de 57 ateliers, séminaires, conférences et manifestations et a produit plus de 30 publications sur des sujets aussi divers que l'évolution de l'importance de la maîtrise des armes classiques dans la prévention et la gestion des conflits violents, la vérification du désarmement nucléaire, l'utilisation à des fins militaires de technologies de plus en plus autonomes ou la prise en compte du genre dans la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (voir annexe I). Toutes les publications citées sont consultables en ligne, un nombre croissant étant disponible en français et en espagnol¹.

Armes classiques

8. La prolifération, l'accumulation excessive et le détournement d'armes et de munitions classiques posent un problème persistant pour les États et les populations dans de nombreuses régions du monde. Il est très difficile de progresser sur la voie de la paix, de la sécurité et des objectifs de développement lorsque les armes et munitions classiques sont mal réglementées. Le programme sur les armes classiques (le plus important des quatre) vise à resserrer les liens entre maîtrise des armements,

¹ Voir www.unidir.org.

prévention et objectifs de développement durable en reprenant l'une des thématiques clés du *Programme de désarmement* : « Un désarmement qui sauve des vies ».

9. Ce programme se décline en trois volets : a) la mise en place de politiques et de cadres nationaux et régionaux pour la gestion des armes et des munitions ; b) l'intégration de la maîtrise des armes classiques dans la prévention multilatérale et nationale des conflits ; et c) l'étude de la dimension de plus en plus urbaine des violences et des conflits et de la façon dont les outils de maîtrise des armements pourraient contrer et contribuer à minimiser leurs effets sur les populations civiles.

10. Au cours de la période considérée, le volet sur la gestion des armes et des munitions a principalement ciblé l'Afrique de l'Ouest où, en coopération avec les partenaires nationaux, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, des bilans nationaux ont été établis et des niveaux de référence fixés pour l'élaboration de feuilles de route dans trois États (Burkina Faso, Libéria et Niger) en vue de renforcer la gestion des armes et des munitions conformément aux normes et directives régionales et internationales. En s'appuyant sur neuf autres bilans nationaux réalisés entre 2015 et 2018, l'UNIDIR a élaboré un rapport dans lequel il a recensé les conclusions qui mettent en avant l'importance d'une bonne gestion nationale des armes et des munitions pour prévenir les conflits et faciliter les transitions en matière de sécurité. L'UNIDIR a également rédigé, en coopération avec le programme SaferGuard, un document d'orientation destiné à aider les États, l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) à gérer les munitions dans les meilleures conditions de sécurité et de sûreté possible dans les environnements fragiles ou touchés par un conflit. En novembre 2018, une série de séminaires a été organisée sur l'étude de la gestion des munitions classiques dans le but de promouvoir les connaissances et faciliter le dialogue entre les États sur les grandes questions de sécurité, de sûreté et de responsabilité.

11. Une réglementation efficace du commerce des armes est indispensable à la bonne gestion des armes et des munitions aux niveaux régional, national et international. Afin de dégager des pistes et d'aider les États Membres à remplir leurs engagements au titre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et du Traité sur le commerce des armes, plusieurs séances de réflexion ont été organisées dans le cadre du programme sur les armes classiques, au cours de la période considérée, pour étudier le rôle des acteurs du secteur privé dans l'atténuation du risque de détournement lors des transferts d'armes, l'amélioration du traçage des armes légères et de petit calibre illicites et le renforcement de l'établissement de rapports sur le commerce des armes classiques.

12. Dans le cadre de ses travaux visant à mieux intégrer la maîtrise des armes classiques dans les stratégies et mesures de prévention, l'UNIDIR a publié, en septembre 2018, une étude sur l'évolution de l'importance de la maîtrise des armements dans la prévention et la gestion des conflits. Conformément à la résolution [2370 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité et dans le cadre du programme, l'Institut a facilité le dialogue entre les États et les institutions spécialisées sur les moyens d'empêcher la fourniture d'armes à des individus impliqués dans des actes terroristes et, en coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat de l'ONU et les groupes d'experts compétents, il a apporté des connaissances et des idées sur l'importance de la maîtrise des armes classiques pour l'évaluation et l'application par les États Membres des embargos sur les armes décrétés par les Nations Unies.

13. Au cours de la période 2019-2020, le programme favorisera la collaboration avec les partenaires du système des Nations Unies pour réfléchir à la façon dont,

d'une part, les outils de maîtrise des armes classiques, comme la cartographie de la circulation des armes illicites, peuvent faciliter la prévention et la gestion des conflits et, d'autre part, les artisans de la paix et les acteurs du développement peuvent utiliser efficacement ces outils. Ce travail aura un double objectif : renforcer le dialogue entre les trois communautés des artisans de la paix, des spécialistes de la sécurité et des acteurs du développement sur la question des liens entre maîtrise des armements, prévention des conflits et développement ; et trouver des solutions pour mieux évaluer les risques et les impacts des armes et des munitions dans le cadre de l'action de prévention des conflits des Nations Unies.

14. Un nouveau volet consacré aux violences urbaines, lancé en janvier 2019, a pour but d'aider les États et les professionnels à mieux saisir l'ampleur et l'impact des violences urbaines, notamment sur les populations civiles, et de réfléchir à la façon dont les instruments de maîtrise des armements pourraient contrer et contribuer à minimiser ses effets. Les recherches seront axées sur les flux illicites de munitions en milieu urbain, les moyens et méthodes permettant de mesurer et d'atténuer les risques liés aux armes explosives dans les zones peuplées, et les stratégies permettant de mettre en place des cadres réglementaires pour lutter contre la fabrication d'engins explosifs improvisés.

Armes de destruction massive et autres armes stratégiques

15. Les Nations Unies aspirent depuis longtemps à un monde sans armes de destruction massive. Or, les avancées en ce sens s'essouffent en cette période de tensions exacerbées entre grandes puissances et d'enlèvement voire de rupture des accords bilatéraux et multilatéraux sur la limitation des armements nucléaires. L'UNIDIR s'efforce de trouver des solutions pour préserver et renforcer les normes et accords existants tout en étudiant de nouvelles approches et formes de gouvernance en matière d'armes de destruction massive contribuant à la sécurité et la stabilité internationales. Dans le cadre de son programme sur les armes de destruction massive et autres armes stratégiques, qui couvre désormais ses activités de sécurité spatiale, l'Institut se propose d'étudier les incidences des nouvelles technologies stratégiques sur les régimes nucléaires ainsi que sur les doctrines et concepts qui y sont associés.

16. À titre d'exemple, pendant la période considérée, l'UNIDIR a co-rédigé un rapport avec le Bureau des affaires de désarmement sur les défis et opportunités des armes hypersoniques pour la maîtrise des armements. Un atelier organisé sur le sujet à Genève en novembre 2018 a suscité un vif intérêt de la part des États Membres, si bien que l'UNIDIR va effectuer un suivi des incidences stratégiques de cette technologie sur la maîtrise des armements. L'institut a également travaillé sur l'importance de l'autonomie dans les systèmes d'alerte avancée, de commandement et de contrôle nucléaires.

17. Les recherches consacrées aux nouveaux outils et approches qui favorisent la transparence et la responsabilisation se sont concentrées sur la façon dont les nouvelles technologies de vérification peuvent soutenir le désarmement nucléaire et renforcer la sécurité nucléaire. Une étude intitulée *Evidence of absence : verifying the removal of nuclear weapons* (Preuve d'absence : vérification du retrait des armes nucléaires) a proposé un modèle de dispositif de vérification du désarmement pour s'assurer de l'absence d'armes sur un territoire donné. Les recherches se poursuivent pour identifier de nouvelles méthodes et technologies permettant de renforcer la sécurité des matières militaires ainsi que la transparence sur les stocks de matières fissiles par des moyens non intrusifs.

18. En s'appuyant sur les résultats d'une étude qu'il a lui-même réalisée en 2017, l'Institut a lancé, fin 2018, de nouveaux travaux sur la réduction du risque de recours à l'arme nucléaire, l'une des mesures prioritaires du *Programme de désarmement*

(mesure n° 6). Il s'agit notamment de recenser les mesures de réduction des risques, d'établir des faits et de mener des consultations dans le but de créer un cadre qui éclaire les débats publics sur la réduction du risque de recours à l'arme nucléaire, notamment dans le contexte du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Compte tenu du vif intérêt des États Membres pour ces travaux, l'UNIDIR a organisé une manifestation sur ce point en marge du comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

19. L'Institut a poursuivi ses travaux de longue haleine sur des mesures efficaces de transparence, de confiance et de prévention d'une course aux armements dans l'espace en organisant une série de réunions d'information sur la sécurité spatiale à l'intention des délégations à New York et en diffusant un document d'information sur le partage des risques rédigé pour la Commission du désarmement et les préparatifs de la conférence annuelle de l'UNIDIR sur la sécurité spatiale, dont la prochaine édition aura lieu en mai 2019.

20. Un nouveau volet du programme cherche à tirer des leçons des actions récemment mises en œuvre pour faire respecter les obligations en matière de maîtrise des armements et de désarmement liées aux armes de destruction massive. Les recherches iront au-delà des activités classiques de l'Institut, traditionnellement axées sur le nucléaire, pour s'intéresser à l'évolution de la réglementation des armes chimiques et biologiques afin de renforcer les liens entre les régimes et faire émerger de nouvelles idées pour chacun d'eux. Différentes analyses ressortiront de ces travaux. Elles porteront sur les définitions théorique et juridique du respect des obligations, sur les défis actuels et futurs qui pèsent sur les régimes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que la maîtrise bilatérale des armements nucléaires, et sur les moyens de renforcer la confiance et le respect des règles dans le cadre des traités relatifs aux armements.

Sécurité et technologies

21. À l'heure où les responsables politiques s'efforcent de s'adapter au rythme des profondes évolutions technologiques tout en tenant compte des risques et avantages que ces avancées présentent pour la compréhension de la sécurité, ainsi que des politiques et pratiques en matière de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement, l'UNIDIR a étendu son champ d'activité à l'aspect sécuritaire des innovations technologiques et scientifiques. En janvier 2019, il a lancé un programme transversal sur la sécurité et les technologies qui se fonde sur les résultats d'études préalables sur la stabilité dans le cyberspace et les systèmes d'armes létaux autonomes. Ce programme a pour objectif de : a) soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de normes multilatérales sur des politiques et pratiques sûres et responsables ; b) améliorer la connaissance et la compréhension multilatérales des risques de déstabilisation numérique ; et c) réfléchir à la façon d'adapter les outils de maîtrise des armements afin de tirer profit de la technologie et faire face aux risques qu'elle présente pour la définition, le développement, le déploiement et l'usage des armes. Ce programme accorde une large place à l'extension de la collaboration de l'Institut avec diverses parties prenantes, aussi bien gouvernementales que non gouvernementales, pour instaurer un dialogue politique sans exclusive sur un thème qui constitue un défi mondial majeur. Faciliter le dialogue multipartite sur les innovations technologiques fait partie des mesures expressément demandées à l'UNIDIR dans le *Programme de désarmement* (mesures n^{os} 27 et 28).

22. En 2018, les cyberactivités de l'Institut ont consisté à faciliter les échanges entre les organisations régionales sur les préoccupations et les méthodes de chacune en matière de cybersécurité, ainsi qu'à instaurer un dialogue sur les rôles et

responsabilités du secteur privé. La dernière conférence annuelle de l'UNIDIR, qui s'est tenue en septembre 2018 sur le thème de la stabilité dans le cyberspace, a été la plus importante jamais organisée et a démontré l'intérêt et l'utilité de cet événement multipartite pour les milieux diplomatiques et les organisations internationales à Genève. Dans le cadre de son action en faveur du renforcement de la transparence et de la confiance par l'échange d'informations sur les questions relatives au cyberspace, l'UNIDIR a ouvert, en janvier 2019, un portail consacré aux politiques de cybersécurité. Il s'agit d'un outil en ligne contenant des données précises sur les politiques mises en œuvre par tous les États Membres et toutes les organisations régionales et internationales en la matière. Ce portail a été très bien accueilli : au 15 avril 2019, 4 700 internautes de 143 États y avaient accédé, avec près de 22 000 pages consultées.

23. Parce que Genève est depuis longtemps au centre des mécanismes multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement et constitue un point névralgique du droit international, l'UNIDIR a accueilli, en janvier 2019, la cinquième réunion de la Commission mondiale sur la stabilité du cyberspace et ses audiences publiques au Palais des Nations. Les audiences, qui ont attiré plus de 130 participantes et participants, ont constitué une occasion unique d'intégrer les droits de la personne, les affaires humanitaires et le développement dans la réflexion sur les normes internationales relatives à la sécurité et à la stabilité dans le cyberspace.

24. Les travaux de l'Institut sur les systèmes de drones, en particulier la technique de l'essaïm, ont permis d'aborder sous un nouvel angle la question du contrôle humain des systèmes d'armes, thème central des discussions menées au sein du Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes, créé en vertu de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Un scénario type à l'intention des responsables politiques et des études complémentaires sur l'intensification du transfert et du déploiement des drones armés et les incidences du recours à ces armes dans les situations de crise et/ou de tensions entre États ont fait résonner l'appel lancé par le Secrétaire général dans son *Programme de désarmement* pour que des mesures soient prises en faveur de la transparence et de la responsabilisation du transfert et de l'emploi des drones armés (mesure n° 19).

25. À la demande de l'Assemblée générale dans sa résolution 73/32, l'UNIDIR va organiser un séminaire annuel pour réfléchir aux avantages et aux risques des innovations technologiques et favoriser une participation multipartite sur cette question. Baptisée *Innovations Dialogue* (Dialogue autour des innovations), cette nouvelle manifestation phare sera axée sur les technologies émergentes et convergentes qui ne figurent pas encore dans les programmes officiels de sécurité internationale et de désarmement ; elle aura pour but d'aider les États Membres à faire face aux évolutions technologiques et à décloisonner les réponses politiques apportées aux questions complexes. Cette manifestation sera ouverte aux représentantes et représentants des États, au secteur privé et au monde de la recherche. La toute première édition sera organisée à Genève en août 2019 sur le thème « Technologies numériques et sécurité internationale ».

Genre et désarmement

26. En août 2018, l'UNIDIR a lancé un programme consacré au genre et au désarmement afin d'aider les responsables politiques à jeter des ponts entre les questions de genre et de désarmement, en leur proposant des analyses techniques et des outils pratiques. Ce programme vise à : a) contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans le *Programme de désarmement*, selon lesquels les instances de

désarmement doivent parvenir à l'égalité femmes-hommes (mesures n^{os} 36 et 37) ; et b) tenir dûment compte des questions de genre dans les processus de désarmement. Fondées sur les résultats d'études précédentes de l'UNIDIR dans ce domaine, les premières recherches se sont concentrées sur la collecte et l'analyse de données sur l'équité de genre et l'équilibre femmes-hommes dans les instances de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement.

27. En septembre 2018, en collaboration avec le Canada, l'Irlande et la Namibie, l'UNIDIR a lancé une nouvelle initiative, le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement, afin de favoriser le dialogue, le partage des connaissances et la recherche de solutions concrètes pour promouvoir des mesures qui tiennent compte des questions de genre dans les processus multilatéraux de désarmement. Le Groupe s'est associé au Bureau des affaires de désarmement pour organiser une manifestation sur le thème « Assurer notre avenir commun : promouvoir un désarmement et une sécurité qui tiennent compte des questions de genre » en marge de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Cette manifestation a rassemblé plus de 180 personnes. Une manifestation similaire sera organisée en marge de la réunion de 2019 du comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

28. Afin de proposer aux responsables des outils de référence utiles pour aborder leur travail sous le « prisme » du genre, l'UNIDIR et le Groupe d'influence dans le domaine du désarmement ont préparé un dossier d'information sur la pertinence de la prise en compte des questions de genre dans la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement. Le Groupe a également élaboré des fiches d'information donnant des points de départ pour intégrer les questions de genre dans la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, ainsi que dans les différentes parties du Traité sur le commerce des armes. Compte tenu de l'impact de ces travaux, la coprésidence du Groupe d'influence dans le domaine du désarmement a été présélectionnée pour recevoir le trophée 2018 de personne de l'année en matière de maîtrise des armements, remis par l'Arms Control Association.

29. L'UNIDIR travaille actuellement à la création d'un centre de documentation en ligne sur les questions de genre et de désarmement avec, notamment, une trousse d'informations destinée à aider les responsables politiques à traduire la prise en compte des questions de genre en mesures concrètes. Un nouveau rapport intitulé *Still behind the curve: gender balance in arms control, non-proliferation and disarmament diplomacy* (Toujours du retard sur la parité des sexes dans la diplomatie de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement) a été publié en avril 2019 et l'Institut va organiser une série d'ateliers en Afrique et en Amérique latine pour faire connaître les résultats de ses recherches aux acteurs nationaux et leur apporter des solutions concrètes pour qu'ils tiennent compte des questions de genre dans le contenu de leurs travaux.

2. Connaissances et services consultatifs

30. Au cours de la période considérée, l'UNIDIR a répondu à un nombre record de demandes d'information, d'analyse et d'appui technique émanant d'États Membres et d'entités des Nations Unies. À la demande de leurs présidences respectives, l'UNIDIR a proposé ses compétences techniques (réunions d'information, notes de synthèse et analyses) aux cinq organes subsidiaires de la Conférence du désarmement, qui se sont réunis entre mai et août 2018. Les sujets abordés allaient des assurances négatives de sécurité données aux États non dotés d'armes nucléaires à l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs

explosifs nucléaires, reprenant les premières discussions de fond tenues au sein de la Conférence depuis un certain nombre d'années. Pour marquer le quarantième anniversaire de la Conférence du désarmement, l'UNIDIR a commandé une étude sur son mandat et ses méthodes de travail et, en février 2019, il a convoqué un groupe de haut niveau pour discuter des moyens de renforcer son mode de fonctionnement.

31. L'appui de l'UNIDIR s'est également étendu à d'autres organes du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. L'Institut a rédigé des notes de synthèse et organisé des réunions d'information sur la sécurité spatiale pour la Commission du désarmement dans le cadre de consultations tenues en avril 2019. Il a organisé huit manifestations en marge de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale afin d'apporter des informations et des idées sur certains points inscrits à l'ordre du jour de la Première Commission, et sa Directrice a participé à des réunions d'information de haut niveau, dans le cadre du *Programme de désarmement*, sur le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Au cours de la période considérée, l'UNIDIR a fait office de consultant technique auprès de deux groupes d'experts gouvernementaux sur l'importance de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ainsi qu'auprès du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. L'apport de ressources prélevées sur le budget ordinaire de l'ONU pour les services consultatifs fournis par l'UNIDIR aux groupes d'experts gouvernementaux constitue la seule source d'aide financière affectée à ces activités de connaissances et de conseils.

32. Au cours de la période visée par le présent rapport, l'UNIDIR a également accru son appui auprès d'autres organes du système des Nations Unies. Il a assisté le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine et collaboré avec des partenaires tels que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour le développement ou l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans des domaines pertinents, comme la prévention des conflits et la maîtrise des armes classiques, la minimisation des dommages causés aux populations civiles par l'usage d'armes explosives, les menaces à la cybersécurité ou les cadres normatifs en place pour prévenir et limiter les actes de malveillance.

33. L'Institut continue de saisir les occasions de mobiliser de nouveaux publics. Il organise ainsi des ateliers dans des pays qui ne sont pas membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en commençant par cibler l'Afrique de l'Ouest, et participe à des manifestations de haut niveau organisées lors des assemblées de l'Union interparlementaire, de l'Union internationale des télécommunications et du Réseau Paix et sécurité des femmes. De juin à septembre 2018, l'UNIDIR a coorganisé une série de réunions intitulées *Geneva Dialogues* (Dialogues de Genève) afin d'étudier différents chapitres du *Programme de désarmement* et de réfléchir à la façon dont les acteurs et les processus basés à Genève pourraient appuyer la mise en œuvre des mesures qu'il propose. L'UNIDIR a aussi organisé des réunions d'information régulières à l'intention de groupes régionaux, notamment sur les nouvelles questions de sécurité et de technologies, qui ont été jugées particulièrement utiles pour aider les États à participer en toute connaissance de cause aux discussions sur ces points.

34. Compte tenu de l'importance de continuer de dispenser un enseignement général et professionnel sur le désarmement et la non-prolifération, le personnel de l'UNIDIR a animé des réunions d'information et des conférences et participé à de nombreuses

formations à Genève et ailleurs, notamment dans le cadre du Programme de formation sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, à Hiroshima (Japon). Pendant toute la période considérée, l'Institut a continué d'organiser des séances d'information à l'intention d'universitaires, de fonctionnaires et de groupes d'étudiantes et d'étudiants. Conscient de l'ampleur et de la diversité du programme de désarmement, l'UNIDIR est en train de mettre en place, en collaboration avec le Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, un stage d'initiation à l'intention des diplomates arrivant en poste à Genève. Le premier stage pilote aura lieu en août 2019.

3. Ressources et dépenses pour 2018 et 2019

35. En tant que fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, l'UNIDIR est financé par des contributions volontaires et une petite subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU pour couvrir le coût de la Directrice et du personnel². Grâce au soutien généreux de 24 donateurs, les recettes se sont élevées à 7 514 578 dollars en 2018. L'augmentation des recettes s'explique par l'appui des donateurs au programme de recherche stratégique décrit aux paragraphes 5 à 29 plus haut et, plus précisément, par la signature d'accords de financement pluriannuels avec deux donateurs. Conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), si l'intégralité du montant de ces accords a été enregistrée comme recettes en 2018, les fonds seront décaissés sur une période de trois ans en 2019, 2020 et 2021. L'essentiel des contributions volontaires reçues par l'UNIDIR continue d'être affecté à des programmes ou activités spécifiques.

36. En 2018, le montant total des dépenses s'est élevé à 3 143 790 dollars (voir annexe II, tableau 1). La subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU s'est élevée à 271 900 dollars (voir annexe II, tableau 2). Ce chiffre représente 6 % du montant total des fonds reçus en 2018, si l'on exclut les deux engagements pluriannuels pour 2020 et 2021 ainsi que les remboursements aux donateurs et les revenus des placements/produits divers. Le montant effectif des produits et des charges pour le premier trimestre de 2019 est indiqué dans le tableau 1 de l'annexe II, tandis que le montant prévisionnel des produits et des charges pour 2019 figure à l'annexe III. Sachant que des accords de financement sont signés tout au long de l'année, les projections budgétaires sont données à titre purement indicatif.

37. En 2018, les dépenses effectives ont été supérieures aux prévisions présentées à l'annexe II du précédent rapport (A/73/256). Cette hausse s'explique par la réalisation d'investissements dans différentes activités liées à la gestion du changement en cours d'année (formation du personnel, supports de communication, développement des services consultatifs et des activités des programmes de recherche, sensibilisation et réseautage pour la mobilisation de ressources par la Directrice, etc.). Elle s'explique également par une augmentation des dépenses de personnel, avec le recrutement d'un fonctionnaire responsable de la communication (voir par. 44 ci-dessous) et la nécessité d'un appui administratif plus important du fait de l'intensification des programmes de recherche. La hausse des dépenses de personnel va se poursuivre en 2019, en grande partie en raison des coûts liés à la migration des consultantes et consultants résidents vers des contrats gérés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (voir par. 42 ci-dessous), ainsi qu'au maintien du poste de responsable de la communication et des fonctions d'appui administratif.

² Voir article VII, alinéa 2 des statuts de l'UNIDIR, disponibles à l'adresse www.unidir.org.

B. Programme de travail et plan financier pour 2020

38. Avec le passage à une programmation pluriannuelle, le programme de recherche de l'UNIDIR et ses différents volets, décrits dans la partie précédente, vont se poursuivre en 2020. Le programme de recherche stratégique reste souple, ce qui permet d'introduire de nouvelles activités dans chaque programme afin de réagir aux événements et à l'évolution de la situation mondiale en matière de désarmement et de sécurité internationale. Il est également l'occasion de développer de nouveaux partenariats ou de nouvelles initiatives tout au long de ses trois ans. L'Institut va continuer de réfléchir à la façon de faciliter et d'enrichir encore les débats sur le désarmement à l'ONU, par exemple en organisant des activités qui permettent au public de mieux connaître les sujets pertinents et d'y être sensibilisé, ainsi qu'en favorisant un dialogue informel et sans exclusive. Il s'efforcera également, en 2020, de répondre au regain d'intérêt des acteurs régionaux et nationaux pour les connaissances, les idées, le dialogue et les services consultatifs.

39. Les efforts de mobilisation de ressources consisteront essentiellement à élargir la base de donateurs et à continuer de susciter le soutien des recommandations du Secrétaire général concernant le mode de financement de l'UNIDIR défini plus loin. Comme le montre l'annexe IV, le coût du programme de travail pour 2020 est prudemment estimé à 4 195 000 dollars. Le montant prévisionnel du budget de fonctionnement institutionnel pour 2020 s'élève à 1 789 000 dollars (voir annexe V). L'estimation des produits et des charges s'appuie sur une évaluation des résultats escomptés de l'UNIDIR pendant l'année, ainsi que sur les tendances observées dans le passé en matière de financement.

III. Vers un Institut stable et durable

40. Dans son rapport sur le trente-cinquième anniversaire de l'UNIDIR (A/73/284), le Secrétaire général a noté que l'Institut dépendait de contributions volontaires annuelles et a appelé les donateurs à envisager de financer les programmes de l'Institut par des contributions pluriannuelles sans critères d'affectation ou avec des critères d'affectations souples pour qu'il puisse reposer sur des bases plus fiables et plus durables. Le Secrétaire général a également noté que la subvention prélevée sur le budget ordinaire était la seule ressource financière régulière de l'UNIDIR et qu'elle n'avait guère évolué, en valeur absolue, depuis 2000. En valeur réelle, elle avait progressivement diminué et ne représentait plus qu'une faible part du budget annuel total de l'UNIDIR. Le Secrétaire général a recommandé une augmentation de la subvention prélevée sur le budget ordinaire pour couvrir quatre postes qui font partie du mandat de l'Institut : a) le salaire et les dépenses connexes de la Directrice de l'Institut afin de garantir l'indépendance, l'impartialité et la responsabilité de la direction de l'Institut ; b) le coût d'au moins un poste de cadre supplémentaire, chargé de contrôler les dépenses engagées et d'assister ou de remplacer le directeur ou la directrice dans ses fonctions de gestion et d'administration ; c) l'organisation régulière de réunions d'information à l'intention des États Membres, conformément au mandat de l'UNIDIR qui est d'aider tous les États Membres à participer en connaissance de cause aux débats sur le désarmement ; et d) la participation à l'organisation de trois manifestations de l'UNIDIR par an dans des pays non membres de l'OCDE afin de promouvoir les connaissances et la collaboration en matière de désarmement.

41. À la suite de la publication du rapport (A/73/284) et en s'appuyant sur les conclusions et recommandations qu'il contient, l'Institut a élaboré un plan de mise en œuvre détaillé pour renforcer ses modes de fonctionnement et de financement, plan qui a été approuvé par le Conseil d'administration de l'UNIDIR à sa réunion de

janvier 2019. Le plan de réforme, qui a également été communiqué aux bailleurs de fonds de l'UNIDIR et aux États Membres intéressés, se décline en 83 mesures concrètes dans quatre domaines : direction et gestion ; administration, finances et budget ; communication et sensibilisation ; mobilisation de ressources et partenariats. En avril 2019, 84 % des réformes étaient soit achevées (64 %) soit engagées (20 %).

A. Effectifs et fonctionnement

42. Au cours de la période considérée, outre la mise en place d'un programme de recherche pluriannuel et de différents programmes pluriannuels, l'une des mesures prioritaires de l'Institut a consisté à réfléchir à la façon d'attirer et de retenir diverses compétences techniques. L'UNIDIR a fait appel aux services de l'UNOPS pour pouvoir proposer des prestations de conseil plus attrayantes et plus souples au moyen de contrats de vacataire. Les chercheuses et chercheurs de l'UNIDIR sont en train de migrer d'un contrat de consultante ou consultant des Nations Unies vers un contrat de vacataire géré par l'UNOPS et la transition sera terminée d'ici à la fin du deuxième trimestre de 2019. La hausse de coûts qui en résultera sera en partie compensée par les gains d'efficacité qui découleront de l'externalisation de la majeure partie des procédures liées aux ressources humaines et aux voyages.

43. L'Institut a également pris des mesures pour élargir et diversifier ses effectifs en instaurant un programme de bourses pour les chercheuses et chercheurs invités. Cette initiative passera par la mise en place de partenariats avec des instituts de recherche établis dans des pays non membres de l'OCDE, l'objectif étant qu'un plus large panel d'experts ait accès aux processus multilatéraux de désarmement.

B. Communication et sensibilisation

44. En septembre 2018, l'UNIDIR a engagé un fonctionnaire responsable de la communication, pour la première fois en plus de vingt ans. Cet investissement s'inscrit dans la priorité que l'Institut donne, d'une part, à la communication avec les responsables politiques, les experts et le monde de la recherche en dehors de Genève et de New York, et d'autre part, à la mobilisation d'un plus large panel de parties prenantes.

45. Le plan de communication stratégique de l'UNIDIR a pour but d'améliorer la visibilité de l'Institut et de mieux faire connaître ses activités et les résultats de ses recherches. Il privilégie les plateformes numériques pour toucher un public mondial. Au cours de la période considérée, l'Institut a renforcé sa présence dans les médias sociaux. Les messages publiés sur le compte Twitter de l'UNIDIR (@UNIDIR) ont suscité plus de 1,8 million d'impressions, soit une hausse de près de 400 % par rapport à l'année précédente. En outre, le nombre de partages des messages publiés par l'UNIDIR a augmenté de 300 % et le nombre de mentions « j'aime » de 500 %. Ses contenus multimédia (plus de 30 films et animations originaux) ont été diffusés dans plus de 120 pays. L'UNIDIR a étendu sa présence à Instagram et LinkedIn, dépassant les 15 000 abonnés toutes plateformes confondues. Le personnel a reçu des directives sur l'utilisation des médias sociaux et une formation a été proposée en interne.

46. Au cours de l'année 2019, l'Institut va poursuivre l'intensification de ses activités de communication stratégique afin d'améliorer la visibilité de ses travaux à l'échelle mondiale et de partager son expertise avec de nouveaux publics. Cela passe par une refonte du site web de l'UNIDIR, une montée en puissance de sa présence dans les médias sociaux et un investissement dans la production de contenus multimédia qui créent de l'engagement sur ces plateformes. Afin de susciter davantage d'intérêt et de participation sur les questions de maîtrise des armements,

de non-prolifération et de désarmement, l'UNIDIR diffuse en flux certaines de ses manifestations en ligne, produit de courtes vidéos explicatives sur ses travaux et communique avec les universités et les centres culturels sur la possibilité de nouer des partenariats. Des manifestations phares, comme la conférence sur la sécurité spatiale, sont couplées à des expositions d'art et des projections de films pour toucher de nouveaux publics en dehors du cercle des experts en désarmement.

C. Mobilisation des ressources

47. Le fait que l'UNIDIR dépende quasi exclusivement de contributions volontaires fait de la mobilisation des ressources une priorité de son plan de réforme. De nombreux États Membres ont réagi positivement au nouveau modèle programmatique de l'Institut et aux possibilités qu'il offre en termes de visibilité, d'expertise et de rentabilité. Au cours de la période considérée, l'UNIDIR a cherché des solutions, avec les donateurs, pour faire évoluer les contributions d'une approche à court terme par projet à une programmation pluriannuelle. Un certain nombre d'États se sont déjà engagés à financer des programmes pluriannuels avec des critères d'affectation souples. L'UNIDIR collabore activement avec les États Membres intéressés, par l'intermédiaire de son nouveau forum de donateurs, pour faire régulièrement le point sur la conduite de ses activités et sur ses finances.

48. Conscient du fait que les financements sont, par nature, relativement limités dans les domaines de la maîtrise multilatérale des armements, de la non-prolifération et du désarmement, l'UNIDIR a commandé, fin 2018, une étude sur les ressources mobilisables. Cette étude a un triple objectif : accroître le nombre d'États donateurs contributeurs ; identifier les bailleurs de fonds non étatiques dans ces domaines, notamment les fondations philanthropiques et les acteurs du secteur privé ; et réfléchir à la possibilité de développer des initiatives de co-financement avec l'ONU et des instituts de recherche partenaires. Dans ce cadre, l'UNIDIR s'efforce d'être éligible aux aides au développement de l'OCDE.

49. Si l'évolution positive du financement par les États Membres est bienvenue et largement appréciée, il convient de noter que les contributions au budget de fonctionnement (institutionnel) de l'UNIDIR ne cessent de diminuer, représentant à peine 10 % de l'ensemble des contributions volontaires en 2018. En 2018, près de 85 % du financement volontaire de l'UNIDIR a été affecté à des programmes et activités spécifiques. L'Institut a déjà pris des mesures pour réduire ses frais généraux institutionnels, mais la poursuite des efforts en ce sens dépendra de la réception de fonds pour son budget de fonctionnement. La subvention prélevée sur le budget ordinaire constitue une contribution essentielle, quoique modeste, à ce budget de fonctionnement et la seule source de revenus relativement prévisible. À l'approche de son quarantième anniversaire, en 2020, et alors qu'il se prépare à une résolution quinquennale de l'Assemblée générale, l'UNIDIR a à cœur de réfléchir, avec les États Membres, à des solutions permettant de donner suite à la recommandation du Secrétaire général concernant une augmentation de la subvention prélevée sur le budget ordinaire.

D. Partenariats

50. Dans le cadre de son plan de réforme, l'UNIDIR a pris des mesures pour renforcer sa collaboration avec un plus large éventail de parties prenantes, à la fois pour promouvoir ses recherches et ses activités et enrichir les processus multilatéraux, régionaux voire nationaux de maîtrise des armements et de désarmement. Afin de mieux intégrer le désarmement à tous les niveaux de l'action des Nations Unies,

l'UNIDIR s'est également employé à nouer des partenariats avec le Secrétariat de l'ONU et les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies concernant les objectifs de développement durable, le *Programme de désarmement* et l'ensemble des objectifs de paix et de sécurité des Nations Unies.

51. Les mesures prises à Genève comprennent la tenue de réunions d'information régulières par la Directrice à l'intention des groupes régionaux et l'organisation de réunions d'information semestrielles par le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève sur les recherches et activités de l'UNIDIR. L'Institut va également mettre en place des actions de sensibilisation similaires à New York afin de favoriser une collaboration plus régulière avec les représentantes et représentants des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble du Secrétariat.

52. En outre, l'UNIDIR s'est engagé à renforcer son partenariat stratégique avec le Bureau des affaires de désarmement en organisant des séminaires de planification communs à l'intention des hauts responsables, des échanges réguliers sur les activités de fond communes entre les chefs de service du Bureau et les responsables de programme de l'Institut, ainsi que des échanges trimestriels informels entre l'UNIDIR et le personnel du Service de Genève du Bureau.

53. Comme expliqué plus haut aux paragraphes 42 et 43, l'UNIDIR a cherché à réaliser des gains d'efficacité administrative en signant un accord sur la prestation de services d'appui avec l'UNOPS afin de satisfaire ses besoins en ressources humaines, notamment pour le recrutement et la gestion des contrats de son personnel. En outre, conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et afin de respecter les règles appliquées aux clients extrabudgétaires, l'UNIDIR examine la question d'un mémorandum d'accord avec l'Office des Nations Unies à Genève concernant les services d'appui reçus en matière de finances, d'achats et de technologies de l'information. L'étape suivante consiste à élaborer des scénarios et à analyser les prestations de l'UNOPS et de l'Office des Nations Unies à Genève pour prendre d'autres mesures administratives, notamment concernant les procédures liées aux voyages, les achats de faible valeur et les mesures budgétaires, afin de réduire encore les coûts et les délais.

IV. Conclusion

54. L'appel du Secrétaire général à remettre le désarmement au cœur de l'action des Nations Unies a été repris dans de multiples déclarations et rapports d'acteurs nationaux, régionaux et internationaux au cours des 12 derniers mois, exprimant leur préoccupation face à l'érosion des accords existants en matière de maîtrise des armements. L'absence d'avancées dans la mise en place de nouveaux cadres pour contrer les menaces que fait peser la prolifération d'armes nouvelles – et anciennes – et qui traduisent mieux l'organisation multipolaire et multipartite du monde actuel amène certains à s'interroger sur la pertinence et l'efficacité de l'action de maîtrise des armements dans son ensemble.

55. Dès lors, il n'a jamais été aussi vital de bénéficier d'informations précises, d'une vision impartiale, d'idées nouvelles et d'échanges sans exclusive. L'UNIDIR a été créé pour aider les États Membres à cerner les grandes questions de sécurité internationale et de désarmement et à négocier des accords pour préserver et renforcer la paix et la sécurité internationales. Au cours de l'année passée, l'Institut a entrepris une réforme globale de son programme et ses activités de recherche, mais aussi de son mode de fonctionnement et de ses actions de communication et de sensibilisation, afin de participer plus efficacement à ce qui doit être une entreprise mondiale de relance du processus de désarmement pour faire en sorte de sauver l'humanité, des vies et l'avenir.

56. L'UNIDIR fêtera son quarantième anniversaire en 2020, année qui marquera le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU et le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération, pierre angulaire des processus multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement. S'il est primordial de faire le point sur les acquis obtenus et les enseignements tirés au cours de ces décennies, il est encore plus crucial de s'interroger sur l'avenir auquel la communauté internationale aspire et sur les moyens de renforcer la réglementation des armes pour garantir une sécurité plus efficace et plus durable pour tous. Pour relever ces défis, l'Institut a à cœur d'instaurer un dialogue et une réflexion approfondis sur l'utilité et le renforcement éventuel des institutions multilatérales de désarmement.

Annexe I*

Publications issued between June 2018 and April 2019

Conventional arms

- A Menu of Options to Enhance Common Understanding of End Use/R Control System to Prevent Diversion
- Applying Conventional Arms Control in the Context of United Nations Arms Embargoes
- Key Issues and Processes Pertinent to Management of Conventional Ammunition (*available in French and Spanish*)
- Preventing Diversion in Conventional Arms Transfers: Exploring Contributions of Industry and Private Sector Actors (*available in French and Spanish*)
- The Changing Role of Conventional Arms Control in Preventing and Managing Violent Conflicts
- The International Tracing Instrument: Examining Options to Support Operationalization (*available in French*)
- The Role of Weapon and Ammunition Management in Preventing Conflict and Supporting Security Transitions
- Utilizing the International Ammunition Technical Guidelines in Conflict-Affected and Low-Capacity Environments

Limited distribution

- Implementing United Nations Resolution [2370 \(2017\)](#) and Identifying Ways Forward: Food-for-thought Paper
- Towards a National Framework on Weapon and Ammunition Management in Burkina Faso
- Towards a National Framework on Weapon and Ammunition Management in Iraq
- Towards a National Framework on Weapon and Ammunition Management in the Niger
- Towards a National Framework on Weapon and Ammunition Management in the Central African Republic

Weapons of mass destruction and other strategic weapons

- Evidence of Absence: Verifying the Removal of Nuclear Weapons
- Hypersonic Weapons: A Challenge and Opportunity for Strategic Arms Control (with Office for Disarmament Affairs)
- Nuclear Weapon Risk Reduction: The State of Ideas
- Reversing the Slide: Intensified Great Power Competition and the Breakdown of the Arms Control Endeavour
- Shared Risks: An Examination of Universal Space Security Challenges
- Space Security 2018: Conference Report

* L'annexe I n'a pas été revue par les services d'édition et est donc distribuée uniquement dans la langue de l'original.

Security and technology

- Algorithmic Bias and the Weaponization of Increasingly Autonomous Technologies
- Armed UAVs in Conflict Escalation and Inter-State Crises
- Change in the Air: Disruptive Developments in UAV Technology
- Preventing and Mitigating ICT-Related Conflict: Cyber Stability Conference 2018 Summary Report
- Tabletop Exercise on Armed UAVs: Summary Report
- The Role of Regional Organizations in Strengthening Cybersecurity and Stability: Experiences and Opportunities
- Weapons of Choice? The Expanding Development, Transfer and Use of Armed UAVs

Gender and disarmament

- Gender & Disarmament Resource Pack for Multilateral Practitioners
- Gender in the Anti-Personnel Mine Ban Convention: Factsheet
- Gender in the Arms Trade Treaty: Factsheet
- Still Behind the Curve: Gender Balance in Arms Control, Non-Proliferation and Disarmament Diplomacy

Other

- Mandate and Working Methods in the Conference on Disarmament: a Historical Perspective

Annexe II

Tableau 1
Montant effectif des produits et charges pour 2018 et le premier trimestre de 2019
 (En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>2018^a</i>	<i>Premier trimestre de 2019^b</i>
Produits		
Contributions volontaires	6 922 ^c	434
Autres transferts et allocations	487	195
Produits divers	1	62
Revenus des placements	105	23
Total des produits	7 515	714
Charges		
Traitements, indemnités et autres prestations	1 365 ^d	334 ^e
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	908 ^f	243 ^g
Subventions et autres transferts	117	25
Fournitures et consommables	3	–
Voyages	243	57
Autres charges de fonctionnement	299	94
Appui aux programmes	140	41
Charges diverses	69 ^h	–
Total des charges	3 144	794
Excédent/(déficit) sur l'annéeⁱ	4 371	(80)

^a Chiffres repris de l'état des résultats financiers de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) pour 2018. Cet état a été établi conformément aux normes IPSAS. Les contributions, y compris pluriannuelles, sont comptabilisées l'année de la signature de l'engagement. Pour de plus amples renseignements sur l'application des normes IPSAS ainsi que sur le référentiel comptable applicable aux états financiers de l'UNIDIR, veuillez consulter l'annexe I des documents [A/71/162](#) et [A/72/154](#).

^b Situation au 4 avril 2019 ; sous réserve de modifications jusqu'à la clôture de l'exercice comptable de mars 2019.

^c Inclut l'engagement pluriannuel des Pays-Bas (1 200 000 dollars) et de la Norvège (9 000 000 couronnes norvégiennes, soit 3 161 222 dollars).

^d Sur ce total, les charges relatives au personnel institutionnel s'élèvent à 1 229 384 dollars pour 2018.

^e Sur ce total, les charges relatives au personnel institutionnel s'élèvent à 280 835 dollars pour le premier trimestre de 2019.

^f Sur ce total, les frais de voyage des consultant(e)s s'élèvent à 127 625 dollars.

^g Sur ce total, les frais de voyage des consultant(e)s s'élèvent à 31 201 dollars.

^h Pertes de change nettes.

ⁱ Ces fonds comprennent les engagements pluriannuels signés en 2018 ; ils sont affectés conformément aux accords de financement conclus avec les donateurs. Le montant en fin d'exercice dépend de la date de réception des fonds ainsi que de la période de mise en œuvre des programmes et projets, qui ne correspond pas toujours à l'année civile.

Tableau 2
Contributions volontaires pour 2018^a

(En dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
A. Contributions volontaires^b	
Allemagne	1 137 656 ^c
Australie	32 362
Chine	20 000
Fédération de Russie ^b	100 000
Finlande ^b	115 093
France ^b	160 000
Irlande ^b	73 864
Japon ^b	40 000
Liban	5 000
Luxembourg	11 364
Norvège ^b	3 161 223 ^e
Nouvelle-Zélande	13 937
Pakistan	5 000
Pays-Bas ^b	1 200 000 ^d
Philippines	5 000
Préfecture d'Hiroshima	18 423
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6 386
Suède	229 885
Suisse ^b	461 711
Fondation pour la recherche stratégique	24 691
John D. and Catherine T. MacArthur Foundation ^b	245 000
Northeastern University	5 000
Simons Foundation Canada	20 000
Remboursements aux donateurs	(101 078) ^f
Ajustement aux valeurs actuelles	(69 030) ^g
Total partiel : contributions volontaires	6 921 487
B. Autres transferts et allocations	
Subvention prélevée sur le budget ordinaire de l'ONU	271 900
Bureau des affaires de désarmement ^h	66 175
Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements ^b	149 220
Total partiel : autres transferts et allocations	487 295
Total	7 408 782

(Voir notes page suivante)

(Notes du tableau 2)

- ^a Chiffres repris de l'état des résultats financiers de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) pour 2018. Cet état a été établi conformément aux normes IPSAS. Les contributions, y compris pluriannuelles, sont comptabilisées l'année de la signature de l'engagement.
- ^b Contributions consacrées à la conduite d'activités sur plusieurs années.
- ^c Contribution reçue en 2018 pour la conduite des activités programmatiques en 2019.
- ^d Engagement pluriannuel pour la période 2019-2021. Les fonds reçus en 2018 pour la conduite des activités en 2019 s'élèvent à 400 000 dollars.
- ^e Engagement pluriannuel pour la période 2019-2021. Les fonds reçus en 2018 pour la conduite des activités en 2019 s'élèvent à 1 053 741 dollars.
- ^f Conformément aux accords de financement, les donateurs sont remboursés lorsque les activités sont modifiées et que les dépenses effectives sont inférieures au montant reçu pour financer le budget initial correspondant. Sur ce total, 83 % concernent des activités achevées au 31 décembre 2017.
- ^g Ajustement établi conformément aux normes IPSAS pour les créances à long terme présentées à leur valeur actualisée.
- ^h Fonds affectés aux services consultatifs à l'appui des groupes d'experts gouvernementaux.

Annexe III

Montant prévisionnel des produits et charges pour 2019^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>2019</i>
Produits	
Contributions volontaires	5 131
Autres transferts et allocations	42
Produits divers	375
Revenus des placements	20
Total des produits	5 567
Charges	
Traitements, indemnités et autres prestations	1 585
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	756
Subventions et autres transferts	1 547 ^b
Fournitures et consommables	4
Voyages	236
Autres charges de fonctionnement	254
Appui aux programmes	219
Charges diverses	24
Total des charges	4 625
Excédent/(déficit) sur l'année^c	943

^a Le budget prévisionnel pour 2019 a été mis à jour à partir des montants figurant dans le document A/73/256, d'après le montant effectif des produits et charges pour 2018 et le premier trimestre de 2019, afin de mieux rendre compte des produits et charges prévus.

^b Inclut une estimation des coûts liés à la migration des consultantes et consultants résidents vers les contrats gérés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

^c Fonds affectés conformément aux accords de financement signés avec les donateurs. Le montant en fin d'exercice dépend de la date de réception des fonds ainsi que de la période de mise en œuvre des programmes et projets, qui ne correspond pas toujours à l'année civile.

Annexe IV

Montant prévisionnel des produits et charges pour 2020^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>2020</i>
Produits	
Contributions volontaires	3 744
Revenus des placements	48
Autres transferts et allocations	461
Produits divers	24
Total des produits	4 277
Charges	
Traitements, indemnités et autres prestations	1 950
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	1 390
Subventions et autres transferts	48
Fournitures et consommables	1
Voyages	188
Autres charges de fonctionnement	408
Appui aux programmes et charges au prorata	200
Charges diverses	10
Total des charges	4 195
Excédent/(déficit) sur l'année^b	82

^a Le budget prévisionnel pour 2020 a été établi à partir d'une moyenne de la période 2015-2019 majorée de 5 %, à l'exception des charges relatives aux traitements, indemnités, prestations et allocations, des autres charges de fonctionnement et des dépenses d'appui aux programmes, qui tiennent également compte des modifications des activités prévues nécessitant des ressources spécifiques.

^b Fonds affectés conformément aux accords de financement signés avec les donateurs. Le montant en fin d'exercice dépend de la date de réception des fonds ainsi que de la période de mise en œuvre des programmes et projets, qui ne correspond pas toujours à l'année civile.

Annexe V

Budget de fonctionnement institutionnel pour 2020

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Personnel institutionnel^a	
D-2 (directeur ou directrice)	321,4
P-5 (directeur ou directrice adjoint)	265,6
P-4 (spécialiste des finances et du budget)	225,8
P-4 (fonctionnaire de l'information)	225,8
P-2 (fonctionnaire d'administration [adjoint de 1re classe])	153,1
2 G(AC) (assistant spécial et appui aux manifestations)	347,4
Total partiel : personnel institutionnel	1 539,1
Voyages	40,0
Communication et sensibilisation	70,0
Service des technologies de l'information et de la communication	30,0
Télécommunications	10,0
Frais de fonctionnement divers	15,0
Total partiel : frais de fonctionnement institutionnels	165,0
Total partiel	1 704,1
Appui aux programmes	85,2
Total	1 789,3

Abréviations utilisées : G(AC) : services généraux (autres classes).

^a En se fondant sur les coûts salariaux standard du système d'information budgétaire pour 2019 applicables à Genève (version 6). L'équipe est responsable de : l'appui et de la supervision des activités liées à la recherche ; la prestation de services d'appui et de conseil aux différentes parties prenantes ; et l'exécution des missions institutionnelles. Les missions institutionnelles sont indépendantes du volume des recherches et comprennent les tâches nécessaires à : conceptualiser et superviser le programme de recherche et une stratégie de mobilisation des ressources ; communiquer les résultats des travaux de recherche ; représenter l'UNIDIR ; créer et maintenir des réseaux de recherche ; faire rapport au Conseil d'administration de l'UNIDIR ; et respecter les autres critères de l'Organisation des Nations Unies.